

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 22 septembre 2017 à 20 heures

**Présents** : Mesdames BESSONNAT et LANAUD. Messieurs RASSAU et TONNAIRE

**Absents excusés** : Messieurs LIECHTI Laurent et BLASZCZYNSKI Laurent

**Secrétaire de séance** : Madame LANAUD Véronique

**Objet : Communauté de Communes de la Région d'Orgelet**

⇒ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Pour rappel, par délibération n° 65-2016 du 19 mai 2016, le Conseil Communautaire de la CCRO a décidé de prendre par anticipation la compétence « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

L'arrêté préfectoral n° 20160791-001 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 a modifié les statuts de la CCRO afin d'intégrer la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » aux statuts de la CCRO.

Par délibération n° 113-2016 du 28 septembre 2016, le Conseil Communautaire de la CCRO a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLUI sur son territoire et à autoriser Madame la Présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure formalisée.

Par délibération n° 132-2016 du 21 novembre 2016, le Conseil Communautaire de la CCRO a arrêté les modalités de concertation des élus du territoire de la CCRO.

Afin de choisir un bureau d'études pour accompagner la CCRO et ses communes membres dans la démarche d'élaboration de leur PLUI, un marché public formalisé a été lancé le vendredi 3 février 2017. Par délibération du 11 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CCRO a décidé de retenir le cabinet SOLIHA.

La réunion de lancement de ce dossier a eu lieu en présence des membres du Comité Urbanisme et Aménagement au sein duquel siège Monsieur le Maire, et des personnes publiques associées le 11 juillet 2017.

Lors de cette réunion, le cabinet d'études SOLIHA a présenté l'équipe en charge de l'élaboration du PLUI de la CCRO à savoir:

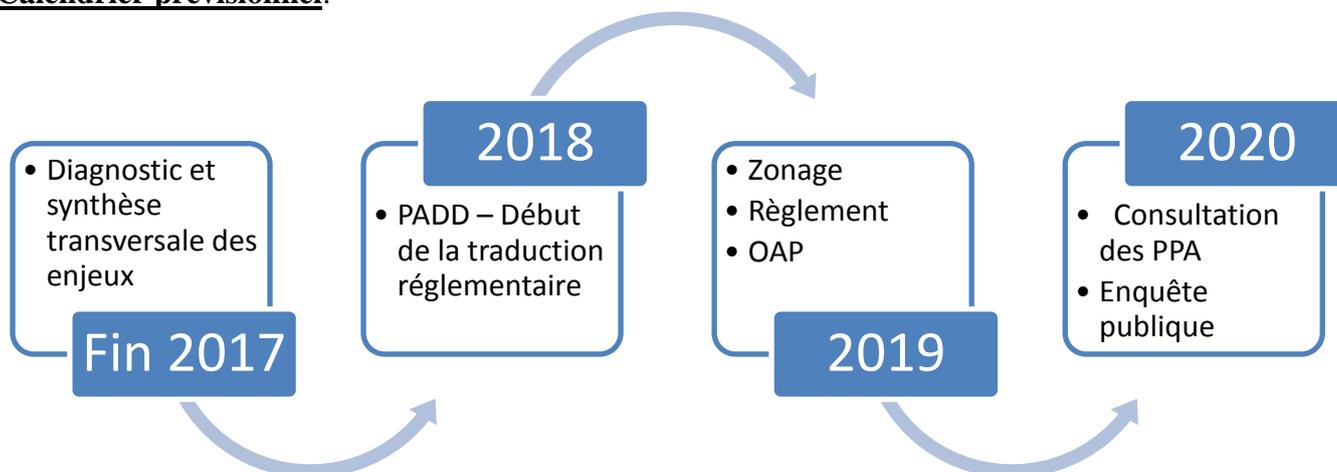
Equipe projet	Statut	Domaine d'intervention
SOLIHA	Association loi 1901	Habitat, Urbanisme, Développement
Sciences Environnement	Bureau d'études d'ingénierie	Environnement
Au-Delà du Fleuve	Agence	Urbanisme et Paysage
C.G.B.G	Cabinet d'avocats	Assistance juridique et audit
Agriculture & Territoires	Etablissement public professionnel et chambre consulaire domaines agricole et forestier	Diagnostic agricole et forestier PLUI

**La gouvernance:**

Conseil Communautaire	Conférence des Maires	Comité de pilotage	Comité technique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescrit l'élaboration du PLUI</li> <li>• Arrête les modalités de concertation de la population et des élus (conférence des Maires)</li> <li>• Se prononce sur le PADD</li> <li>• Arrête le projet de PLUI</li> <li>• Approuve le PLUI après consultation des PPA et enquête publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se prononce sur les modalités de concertation des élus</li> <li>• Est consultée sur le PADD</li> <li>• Est consultée sur le projet de PLUI avant arrêt par le Conseil Communautaire</li> <li>• Est consultée sur les modifications éventuelles après enquête publique et avant approbation du PLUI par le Conseil Communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe aux réunions de travail</li> <li>• Assure le suivi régulier de l'avancement de l'étude en lien avec le bureau d'études</li> <li>• Examine les grandes phases du projet</li> <li>• Participe aux ateliers organisés en fonction des thématiques</li> <li>• Organise en lien avec le bureau d'études les réflexions thématiques et géographiques ainsi que les réunions de concertation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le suivi technique et administratif de la procédure en lien avec le bureau d'études.</li> </ul>

**Modalités de concertation de la population:**

Dossier de concertation	Ateliers thématiques	Informations	Réunions publiques	Exposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvert au siège de la CCRO et dans chaque Mairie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composés d'élus et d'acteurs locaux</li> <li>• Economie</li> <li>• Habitat</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Mobilité et équipements</li> <li>• Environnement et écologie</li> <li>• Paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaquettes/Bulletin intercommunal</li> <li>• Diagnostic</li> <li>• PADD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au rendu du diagnostic</li> <li>• Pour présenter et ouvrir le débat sur les orientations du PADD</li> <li>• Pour présenter le projet de PLUI prêt à être arrêté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition itinérante.</li> </ul>

**Calendrier prévisionnel:**⇒ **Taxe de séjour**

Par délibération du 29 juin 2017 le Conseil Communautaire a décidé de réévaluer les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour mémoire, les recettes issues de la taxe de séjour contribuent entre autre au fonctionnement du Point Information de la Région d'Orgelet ainsi qu'au financement de l'Office de Tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne.

Face aux nouveaux enjeux en matière de développement touristique et aux besoins de financement de ces derniers, il a été souhaité par les élus un réajustement des contributions des personnes faisant le choix de séjourner sur le territoire.

Par ailleurs, la décision des élus a bien entendu pris en compte les montants des taxes de séjour pratiquées sur les territoires voisins afin de tendre vers une harmonisation des tarifs.

### **Une taxe de séjour pour quels projets:**

Des études en cours et des travaux programmés:

- La réalisation des voies douces / « liaisons d'intérêt touristique »;
- Le reprofilage de la plage de Surchauffant à La Tour du Meix
- L'aménagement de l'aire de camping-cars située à Orgelet
- La mise en place de la filière Lacs, rivières, cascades à l'échelle du pays lédonien

Le conseil municipal prend acte de la décision du Conseil communautaire fixant les tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :

Catégories d'hébergement	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
	Part communautaire	Part départementale	Taxe séjour totale
• Palaces	4,00	0,40	4,40
• Hôtel de tourisme 5 étoiles, • résidence de tourisme 5 étoiles, • meublé de tourisme 5 étoiles	2,00	0,20	2,20
• Hôtel de tourisme 4 étoiles, • résidence de tourisme 4 étoiles, • meublé de tourisme 4 étoiles	1,50	0,15	1,65
• Hôtel de tourisme 3 étoiles, • résidence de tourisme 3 étoiles, • meublé de tourisme 3 étoiles	0,82	0,082	0,90
• Hôtel de tourisme 2 étoiles, • résidence de tourisme 2 étoiles, • meublé de tourisme 2 étoiles, • village de vacances 4 et 5 étoiles,	0,70	0,07	0,77
• Hôtel de tourisme 1 étoile, • résidence de tourisme 1 étoile, • meublé de tourisme 1 étoile, • village de vacances 1,2 et 3 étoiles, • chambres d'hôtes, • emplacement dans des aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures	0,63 0*: 0,54 1*: 0,59 2*: 0,64 3*: 0,68 4*: 0,73	0,063 0,054 0,059 0,064 0,068 0,073	0,70 0,60 0,65 0,70 0,75 0,80
• Hôtel, résidence de tourisme, ou meublé de tourisme ou villages de	0,60	0,06	0,66

vacances en attente de classement ou non-classé			
• Terrain de camping et de caravanage classé en 3* - 4* - 5*	3*: 0,45 4*: 0,50 5*: 0,55	0,045 0,050 0,055	0,50 0,55 0,61
• Terrain de camping et de caravanage classé en 1* - 2* ou équivalent	0,20 avec forfait pour le port de plaisance calculé comme suit: 90Jx2 personnes x 270 anneaux x 0,80 d'abattements en correction d'une fréquentation totale sur les 90 jours.		0,22 avec un forfait pour le port de plaisance calculé comme suit: 90Jx2 personnes x 270 anneaux x 0,80 d'abattements en correction d'une fréquentation totale sur les 30 jours.

#### ⇒ **Fiscalité locale**

Lors de l'élaboration du budget 2017 de la Communauté de Communes, le conseil communautaire a voté l'augmentation de la fiscalité à hauteur de 5 % pour permettre l'équilibre budgétaire.

Toutefois, les conseillers communautaires ont souhaité qu'un bilan financier exhaustif de la CCRO puisse être réalisé et ont également demandé la création d'une commission finances.

Au cours de la première réunion de cette commission, Madame DESVIGNES, trésorière d'Orgelet a présenté le résultat du bilan financier :

L'analyse a porté sur l'ensemble des budgets communautaires, et sur les 3 exercices antérieurs soit les années 2014, 2015 et 2016.

Les exercices concernés par l'analyse financière ont été marqués par un développement important de la Communauté de communes d'Orgelet (passage de trois budgets annexes à cinq), un changement de système de fiscalité (passage à la fiscalité professionnelle unique) et des investissements importants (projet de territoire, rénovation des groupes scolaires sur les deux sites que sont Orgelet et Poids de Fiole).

Sur la période étudiée les produits de fonctionnement restent relativement stables (baisse entre 2015 et 2016) alors que les charges de fonctionnement augmentent (charges de personnel et déficit des budgets annexes à combler). Cette différence d'évolution a engendré une CAF nette négative. La situation actuelle résulte de la politique d'investissement très dynamique menée depuis 2015. Ces investissements ont été principalement financés par des subventions, une part d'emprunt et un prélèvement sur le fonds de roulement. Aujourd'hui, le besoin en fonds de roulement est élevé. Enfin, la trésorerie nette (hors ligne de trésorerie en cours) est très fragile. Il est important d'envisager une baisse des charges ou une hausse des produits afin de rétablir une trésorerie correcte et d'éviter le recours coûteux à la ligne de trésorerie (surcoût liés aux charges financières).

Il reviendra à la commission finance dont Monsieur le Maire est membre de s'approprier ces données et de travailler à une analyse plus détaillée de certains postes de charges. L'objectif demeurant de contenir au mieux les dépenses et de privilégier le juste besoin notamment en matière de charges de personnel.

En parallèle et afin de travailler au maintien des grands équilibres budgétaires et d'éviter de peser davantage sur la fiscalité des ménages, la commission aura aussi pour objectif de réfléchir aux actions à engager pour permettre l'émergence de nouvelles ressources budgétaires.

Il conviendra également de s'assurer de la bonne prise en charge des nouvelles compétences telles que l'assainissement collectif, la GEMAPI et probablement l'eau potable. Les élus devront veiller à ce que la fiscalité ne soit pas la seule variable d'ajustement budgétaire.

Monsieur le Maire déplore que le budget de la CCRO 2017 ait été voté après celui des communes mettant la commune dans l'impossibilité d'ajuster à la baisse à due concurrence les taux de fiscalité communaux, opération qui aurait permis de compenser l'augmentation appliquée par la CCRO. Il propose au conseil municipal de revenir sur ce point lors de l'élaboration du budget 2018.

#### ⇒ **Numérique : Montée en Haut Débit**

Monsieur le Maire confirme que le programme de travaux pour le développement de la fibre pour certaines communes et la montée en Haut Débit pour d'autres (dont Onoz) démarrera fin 2017/début 2018.

Le versement d'un fonds de concours représentant la part restant à charge pour chacune des communes concernées a été créé par délibération du conseil communautaire.

Cependant, les services de la Préfecture ont annulé cette délibération pour irrégularité.

Ce sont donc les allocations compensatrices qui sont reversées par la CCRO aux communes pour compenser la perte des recettes fiscales consécutives au passage à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) qui seront diminuées uniquement sur l'exercice concerné par la dépense participative. Toutefois, cette diminution du montant des allocations compensatrices pourrait avoir une incidence sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée aux communes et à la communauté de communes par l'Etat.

Devant ces incertitudes, et dans l'attente des réponses aux questions posées aux services des finances publiques et de la Préfecture, la délibération correspondante sera prise lors d'une prochaine séance.

#### **30-2017 Objet : Gîte communal**

##### ⇒ **Pré-bilan de la saison**

22 semaines de location ont été enregistrées cette année ce qui constitue un record. De nombreux témoignages de satisfaction très élevée des touristes ont été adressés à la commune quant à la qualité de l'accueil, de l'hébergement et la diversité des activités qu'offre le territoire (sentiers de randonnée, activités nautiques, découverte patrimoniale, gastronomie...).

*« Nous avons séjourné du 26 aout au 2 septembre 2017 et sommes très satisfaits de notre choix. Les habitants sont très chaleureux et le maire et son équipe sont vraiment formidables et plein d'idées pour leur village et leur région. Le gîte est très agréable et bien équipé, de nombreux sentiers de randonnée pédestre démarrent au pied du gîte, et les sites remarquables sont à quelques kilomètres en voiture. Nous y retournerons avec un grand plaisir, et notre chien aussi :-)* »

*« Très bon séjour, excellent accueil, gîte agréable »*

*« gîte très agréable, spacieux et lumineux. accueil très sympathique »*

*« Accueil parfait. (informations, présentation de la région) Gîte au calme fonctionnel et propre dans un petit village au milieu de la nature proche des lacs, cascades, des chemins de randonnée. Bref : une grande bouffée d'oxygène ! »*

Les actions engagées ces dernières années dans le cadre du projet de territoire et consistant à davantage promouvoir le territoire, restaurer et valoriser les sites remarquables et organiser

l'accessibilité portent leurs fruits et permettent d'enregistrer de nouvelles dynamiques sociales et des nouvelles recettes budgétaires.

⇒ **Projet de travaux**

Afin de renforcer l'attractivité de l'hébergement touristique et permettre sa montée en gamme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir quelques investissements à savoir :

- Salle de bains : remplacement des éléments sanitaires notamment la douche et rafraichissement des éléments muraux.
- Chambre : remplacement de la tapisserie et du mobilier
- Salon : remplacement de la banquette couchage par un canapé convertible 3 places davantage fonctionnel et assurant un confort de couchage optimisé
- Cuisine : remplacement de la machine à laver arrivée en fin de vie, prévoir son déplacement dans la salle de bains ; ajout d'un combiné plaque de cuissons/four/lave-vaisselle ; moderniser le mobilier et réorganisation de l'espace
- Remplacement des radiateurs existants par des éléments de chauffage de dernière génération et plus économes
- Extérieur : remplacement du grillage vieillissant par une clôture plus adaptée et paysagère

Monsieur le Maire propose de solliciter le bureau d'études SOLIHA qui travaille sur le projet d'aménagement de l'ancienne salle de classe pour accompagner la commune dans ses réflexions et projets d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à prendre contact avec SOLIHA.

**Objet : Travaux rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire est dans l'attente d'un rendez-vous pour réceptionner les travaux.

A noter les nombreux témoignages reçus quant à la qualité du projet d'aménagement de la rue.

**31-2017 Objet : Assainissement : exutoire de la station de traitement des eaux usées.**

Des atterrissements se sont formés au niveau de l'exutoire de la station de traitement des eaux usées gênant quelque peu le bon écoulement du rejet dans le milieu naturel après traitement.

Il est donc nécessaire d'effectuer le reprofilage de cet exutoire.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise celui-ci à consulter plusieurs entreprises pour chiffrer ces travaux.

**Objet : Projet d'aménagement de l'ancienne salle de classe**

Le dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté est en cours de finalisation.

Il est rappelé qu'en cas d'éligibilité, les subventions en question pourraient représenter une prise en charge de la Région et/ou du Commissariat au Massif de 80 %.

**32-2017 Objet : Natura 2000 : projet réseau de mares**

Natura 2000 pilote un programme financé par l'Europe pour la création/restauration de mares. Ce programme européen dure jusqu'en 2022.

Tristan NOYERE, technicien Natura 2000 a recensé un potentiel important sur le territoire de la commune avec 7 mares existantes à restaurer dont 1 au village et 1 mare à créer.



### **Conditions du contrat :**

- Toutes les dépenses liées à l'entretien ou à la restauration sont pris en charge à 100%.
- Les dépenses de création pure de mare sont quant à elles financées à hauteur de 80% avec un reste à charge pour la collectivité de 20%.
- Le cahier des charges sera ajusté notamment pour certains aspects techniques après discussion avec les entreprises consultées.
- Après accord du Conseil Municipal, les équipes Natura 2000 lanceront une consultation auprès de plusieurs entreprises pour chiffrage des travaux afin de pouvoir déposer le contrat le plus rapidement possible et profiter des financements encore disponibles
- Le dépôt du contrat ne pourra se faire qu'après délibération du CM, et après consultation des entreprises et retour des devis.
- Ce contrat, s'il est reconnu éligible par les financeurs, engage la commune pour une durée de 5 ans.
- L'équipe Natura 2000 suivra les travaux et accompagnera la commune durant toute la démarche.

Ce réseau de mares permettra de favoriser l'émergence de nouveaux bassins de biodiversité. Il consistera également dans la mise en œuvre de nouveaux corridors écologiques, en lien direct avec le projet de territoire porté avec le Conservatoire du Littoral et la récente labellisation « Espaces Naturels Sensibles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce dossier à l'exception de la création de la mare située derrière l'ancienne école pour des questions de sécurité.

### **Objet : Projet d'acquisition de parcelles privées par la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par un propriétaire susceptible de céder plusieurs de ses parcelles jouxtant des propriétés communales. Une étude d'opportunité est en cours et Monsieur le Maire précise qu'une évaluation de ces parcelles sera demandée aux services de l'ONF pour présentation des enjeux lors d'un prochain conseil municipal.

### **Objet : Commune nouvelle**

Face à la montée en charge des communautés de communes, aux nouvelles contraintes budgétaires pesant sur les communes et aux nouveaux défis à relever par ces dernières, la question de la taille critique des collectivités est clairement posée.

Le maintien au meilleur niveau des services publics, de l'attractivité des territoires et de leurs dynamiques socio-économiques obligera à terme les communes à se doter des moyens nécessaires à leur développement et à la conduite de leurs projets d'avenir.

Pour ce faire, le dispositif consistant à la création de communes nouvelles peut potentiellement apporter une réponse.

Une réflexion avait été engagée par les élus et plusieurs contacts avec des communes voisines avaient été initiés. Sur la base de plusieurs scénarios, les études permettant de mesurer les différents enjeux reprendront et pourraient être accompagnées de la relance des contacts et échanges avec les collectivités proches.

### **33-2017 Objet : Décision Modificative de crédits – budget eau et assainissement**

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité des voix décide la modification des crédits budgétaires suivants :

Article 61558 – entretien et réparations	- 2 500.00 €
Article 6156 – maintenance	+ 2 500.00 €

### **Questions diverses**

#### **Projet de territoire - Conservatoire du Littoral :**

La phase 1 du projet initié il y a 3 ans à savoir les opérations d'acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral se poursuivent. L'acquisition imminente de près de 32 hectares en combes sud va permettre de consolider la création d'espaces suffisants, et d'envisager l'élaboration des premiers plans de gestion. Ces plans de gestion auront pour objectif la mise en œuvre de toute opération de restauration des milieux si nécessaire, de valorisation des sites et de leur potentielle animation notamment pédagogique. Ces actions seront enrichies par des plans de promotion et de communication au travers de différents réseaux de diffusion. Ils viendront compléter les différents travaux et projets engagés par les communautés de communes, le PNR et le Pays Lédonien notamment sur le développement de la filière « Lacs, Rivières, Cascades ».

#### **Site internet :**

Monsieur le Maire a reçu très récemment une proposition d'Arícia, hébergeur actuel du site internet de la commune, afin de rafraîchir et de développer l'arborescence du site pour adapter ce dernier aux outils modernes de consultation (compatibilité smartphones, tablettes....)

Ce projet pourrait être mutualisé avec 4 communes clientes d'Arícia ce qui permettrait d'optimiser le coût de l'opération. Une première offre fait état d'un coût prévisionnel par commune de 250 € HT au lieu de 500 € HT si non mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre contact avec le prestataire afin de le rencontrer et se voir présenter plus en détail les aménagements et améliorations proposées.

#### **Commémoration du 11 novembre :**

Samedi 11 novembre 2017 à 11 heures. La cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité à la salle des fêtes.

#### **Voirie :**

Quelques « nids de poule » sont apparus ces derniers mois sur plusieurs voies communales. Des opérations de remise en état seront envisagées après chiffrage des travaux.

Séance levée à 23 heures 30.

Pour extrait et certification conforme  
Le Maire  
Jean-Noël RASSAU